



629 651564 00000 A7 prev C 2025 06 CN
Réf. CG Prev GAN - 229742 - 012021

Courtier : **WTW**
Portefeuille de gestion : J3

AVENANT N° 7 AU CONTRAT DE PREVOYANCE
N° 629/651564/00000
Souscrit par
HOPITAUX PRIVES DE METZ
1 RUE DES CHARPENTIER - 57070 METZ

D'un commun accord entre les parties il a été convenu ce qui suit :

❶ Catégorie bénéficiaire

La catégorie bénéficiaire du contrat est la suivante :

Personnel relevant des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017.

❷ Cotisations

Les cotisations prévues au paragraphe « TAUX DE COTISATION » du contrat sont modifiées comme suit :

	En % TA	En % TB + TC
Cotisation annuelle globale	2,78 %	3,97 %
Cotisation afférente aux risques Décès - Invalidité absolue et définitive	1,50 %	1,83 %
Cotisation afférente aux risques Incapacité temporaire et Invalidité permanente	1,28 %	2,14 %

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions du contrat.

Les dispositions du présent avenant prennent effet le 1^{er} janvier 2025.

Fait en double exemplaire à Nanterre, le 30/06/2025.

POUR LA CONTRACTANTE

Représentée par :
Agissant en qualité de :

POUR L'ASSUREUR

Typhaine DELORME
Directeur Collectives
Groupama Gan Vie

